

avis d'arrêt de travail

Notice

à destination du patient

Complétez les rubriques qui vous concernent ("l'assuré(e)" et "l'employeur"), puis selon votre situation :

Si vous êtes salarié(e) ou travailleur(euse) indépendant(e) 0

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de votre organisme d'assurance maladie, dans l'enveloppe "M. ou Mme le Médecin-Conseil" que vous a remise votre médecin, ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. ou Mme le Médecin-Conseil, **dans les deux jours** suivant la date d'interruption du travail.

- * si vous êtes salarié(e), adressez le volet 3 à votre employeur et faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur,
- * si vous êtes travailleur(euse) indépendant(e), conservez le volet 3.

• Si vous êtes fonctionnaire 0

Adressez les volets 2 et 3 à votre employeur dans les deux jours suivant la date d'interruption du travail et conservez le volet 1 comportant les données médicales. Vous devrez présenter le volet 1 à toute requête du médecin agréé de votre administration.

• Si vous êtes non salarié(e) agricole 10

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de la caisse de MSA dans l'enveloppe "M. ou Mme le Médecin-Conseil" que vous a remise votre Médecin ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. ou Mme le Médecin-Conseil **dans les deux jours** suivant la date d'interruption du travail. Conservez le volet 3.

Si vous avez plusieurs activités **0**

Cochez les cases correspondantes.

• Si vous êtes sans emploi 0

Remplissez la case "précisez votre situation" (ex: chômage, licenciement, démission...). Des indemnités journalières peuvent éventuellement vous être attribuées.

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de votre organisme d'assurance maladie, dans l'enveloppe "M. ou Mme le Médecin-Conseil" que vous a remise votre médecin, ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. ou Mme le Médecin-Conseil, **dans les deux jours suivant la date d'interruption du travail**. Adressez le volet 3 au pôle emploi.

En cas d'envoi tardif, y compris dans le cadre d'une **prolongation**, vous vous exposez à une réduction du montant de votre indemnisation.

Accident causé par un tiers 2

Si votre arrêt de travail est consécutif à un accident causé par un tiers, vous êtes tenu d'en informer votre organisme d'assurance maladie. Dans ce cas, cochez la case prévue à cet effet.

Prolongation d'un arrêt de travail au risque maladie 3

La prolongation d'un arrêt de travail au risque maladie doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant <u>sauf dans les cas</u> où elle est prescrite par le médecin remplaçant l'un de ces médecins ou par un médecin spécialiste consulté à la demande du médecin traitant ou à l'occasion d'une hospitalisation.

A défaut, un délai de carence vous sera appliqué, le cas échéant.

<u>En dehors de ces cas</u>, l'assuré(e) doit justifier, par tous moyens à la demande de l'organisme d'assurance maladie, de l'impossibilité du médecin prescripteur de l'arrêt initial ou du médecin traitant de prescrire la prolongation.

<u>Dans tous les cas</u>, l'assuré(e) ou le professionnel de santé sous la responsabilité de l'assuré(e) indique sur l'avis d'arrêt de travail le motif pour lequel la prolongation n'est pas prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant.

Par ailleurs, votre médecin est tenu de préciser les éléments d'ordre médical justifiant votre arrêt de travail.

IMPORTANT: Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas:

- de respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- de demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence.
- de vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- de vous abstenir de toute activité non autorisée.

Cas particulier en cas d'arrêt suite au décès d'un enfant ou d'une personne à charge de moins de 25 ans :

dans les 13 semaines suivant le décès, aucun délai de carence ne sera appliqué pour le premier arrêt de travail.

En effet, le non respect de ces dispositions peut entraîner la perte de vos indemnités journalières.

Pour tous renseignements complémentaires, consultez votre organisme d'assurance maladie.



avis d'arrêt de travail

initial	de prolongation (*) au s

vol	et 1	, à a	adresser
au	ser	vice	médical

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. ou Mme le Médecin-Conseil L16241-1er al.L16244,L3152,L321-1-5èmeal, L 323-6, L 376-1, L 613-20, R 321-2, R 323-11-1, D. 323-2, R441-10, L433-1, R433-15, D. 613-19, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale. L 732-4 et 762-18-1 du Code nual et de la néche maritim **'assuré(e)** (voir la notice à destination du patient) numéro d'immatriculation 1 0 0 9 9 3 2 6 2 1 3 nom et prénom Yves-Patrick Eboua (nom de famille - de naissance -, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage) adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) : n° téléphone code postal 3 5 0 0 0 ville 07 62 68 12 47 **RENNES** code d'accès de la résidence : bâtiment: escalier: étage: 2 appartement: 215 (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence salarié(e) X profession indépendante non salarié(e) agricole élu(e) local(e) date de cessation d'activité artiste-auteur(e) affilié(e) MdA/AGESSA sans emploi précisez votre situation (voir notice l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : oui date: l'arrêt prescrit fait-il suite à une cure thermale ? oui non Х Х l'arrêt prescrit est-il en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre ? oui (*) si la prolongation de l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial, cochez la case correspondante (voir notice 3): médecin remplaçant le médecin traitant médecin spécialiste consulté à l'occasion d'une ou le médecin prescripteur initial à la demande du médecin traitant hospitalisation Medecin traitrant indisponible autre cas précisez et indiquez le motif : l'employeur n° téléphone nom, prénom ou dénomination sociale Société Air France e.mail: adresse les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien, je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : Yves-Patrick EBOUA (à compléter obligatoirement) vingt-cinq novembre deux mille vingt trois et prescrit un arrêt de travail jusqu'au et 25/11/2023 - en chiffres avec une affection de longue durée (voir notice 1) sans rapport* en rapport* en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2) avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP: sans rapport* en rapport* avec le décès d'un enfant, ou d'une personne à charge sans rapport* | X | en rapport* Date du décès (voir notice 8) * sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées : à partir du 23/11/2023 non OUI sorties sans restriction : non 🗶 oui à partir du (Voir notice 5) activité(s) autorisée(s) : oui à partir du et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du (voir notice 7) en rapport** uvec une affection de longue durée (voir notice 1) sans rapport** ☐ en rapport** ☐ avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP: ** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée éléments d'ordre médical (voir notice 9) OU éléments en toutes lettres: etat grippal / possible covid 19. Codification du motif médical identification du praticien identification de la structure cabinet ou de l'établissement) Dr Matthieu BOUSQUET Centre de santé Mediksanté 206 Bd. Pereire, 75017 Paris n° de la structure

identifiant 10102392791 (AM, FINESS ou SIRET) 750062093

date 23/11/2023

signature du praticien

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertes" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultes dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

La loi rend passible de pénalités financières, d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L.114-17-1 du Code de la sécurité sociale)



avis d'arrêt de travail

old X initial $oxdot$ de prolongation (X	igatio	n (*)
---	---	--------	-------

volet 2, à adresser au service médical

(qui le remettra aux services administratifs)

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. ou Mme le Médecin-Conseil L 16241-19 rd., L 16244, L 315 2 L 321-1-5ème al., L 323 6, L 376 1, L 613-20, R 321 2, R 323 11-1, D. 323 2, R 441-10, L 433 1, R 433-15, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale, L 732 4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritime , R. 321-2, R. 323-11-1, D. 323-2, R.441-10, L.433-1, R.433-15, D. 613-19, D. 613-23 du Code de la sé **l'assuré(e)** (voir la notice à destination du patient) numéro d'immatriculation 2 9 9 1 0 0 3 2 6 2 1 nom et prénom Yves-Patrick Eboua (nom de famille - de naissance - suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage) adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) : n° téléphone 07 62 68 12 47 code postal | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 ville **RENNES** code d'accès de la résidence : bâtiment: escalier: étage : 2 appartement: 215 (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence salarié(e) X fonctionnaire profession indépendante non salarié(e) agricole élu(e) local(e) date de cessation d'activité artiste-auteur(e) affilié(e) MdA/AGESSA sans emploi précisez votre situation (voir notice l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : oui date: Χ l'arrêt prescrit fait-il suite à une cure thermale ? oui non Χ l'arrêt prescrit est-il en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre ? oui non (*) si la prolongation denon l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial, cochez la case correspondante (voir notice 3): médecin remplaçant le médecin traitant médecin spécialiste consulté à l'occasion d'une ou le médecin prescripteur initial à la demande du médecin traitant hospitalisation autre cas précisez et indiquez le motif : Medecin traitant indisponible l'employeur n° téléphone nom, prénom ou dénomination sociale Société Air France e.mail: adresse les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien) je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : Yves-Patrick EBOUA en toutes lettres: (à compléter obligatoirement) vingt-cinq novembre deux mille vingt trois et prescrit un arrêt de travail jusqu'au et 25/11/2023 - en chiffres avec une affection de longue durée (voir notice 1) X en rapport* sans rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2) en rapport* avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP: sans rapport* en rapport*

> identification du praticien (nom et prénom)

** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

X en rapport*

* sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

activité(s) autorisée(s) : oui |

et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du

OUI

sans rapport*

(voir notice 7)

sans rapport**

sorties autorisées :

sorties sans restriction : non 🗶

Dr Matthieu BOUSQUET

identifiant 10102392791

identification de la structure (raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement) Centre de santé Mediksanté 206 Bd. Pereire, 75017 Paris

(voir notice 4)

(Voir notice 5)

Date AT/MP :

(Voir notice **6**)

n° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) 750062093

avec le décès d'un enfant, ou d'une personne à charge Date du décès :

à partir du

23/11/2023

à partir du

à partir du

en rapport** uvec une affection de longue durée (voir notice 1)

☐ en rapport** ☐ avec un accident de travail, maladie professionnelle

oui

non

date 23/11/2023

signature du praticien



Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertes" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

La loi rend passible de pénalités financières, d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale)

PRN-BIS S 3116



avis d'arrêt de travail

🔨 iniliai 🔠 de prolongalion (*)	X	initial		de	prolongation	(*)
-----------------------------------	---	---------	--	----	--------------	-----

volet 3, à adresser à votre **EMPLOYEUR** ou au **POLE EMPLOI**

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. ou Mme le Médecin-Conseil L 162-41-1er al, L 162-44, L 315-2, L 321-1-5ème al, L 323-6, L 376-1, L 613-20, R 321-2, R 323-11-1, D. 323-2, R 441-10, L 433-1, R 433-15, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale, L 732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritim 'assuré(e) (voir la notice à destination du patient) 1 0 0 0 2 9 9 3 2 6 2 1 numéro d'immatriculation nom et prénom Yves-Patrick Eboua (nom de famille - de naissance - suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage) adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) : code postal 3 5 0 0 0 0 n° téléphone 07 62 68 12 47 ville **RENNES** étage : 2 code d'accès de la résidence : hâtiment : escalier: appartement: 215 (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence salarié(e) X fonctionnaire profession indépendante non salarié(e) agricole élu(e) local(e) date de cessation d'activité artiste-auteur(e) affilié(e) MdA/AGESSA sans emploi précisez votre situation (voir notice l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : Oui **MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR** dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e). l'employeur n° téléphone nom, prénom ou dénomination sociale e.mail: adresse les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien) je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : Yves-Patrick EBOUA en toutes lettres: (à compléter obligatoirement) vingt-cinq novembre deux mille vingt trois et prescrit un arrêt de travail jusqu'au et 25/11/2023 en chiffres en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2) sans rapport* avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP : en rapport* sans rapport* * sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée à partir du 23/11/2023 sorties autorisées : sorties sans restriction : non 🛌 oui à partir du activité(s) autorisée(s) : oui à partir du et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du (voir notice 7) sans rapport** en rapport** avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP : ** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée Centre de santé Mediksanté identification du praticien (nom et prénom)

Dr Matthieu BOUSQUET

10102392791

206 Bd. Pereire, 75017 Paris

750062093

date 23/11/2023

identifiant

signature du praticien

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).